

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT qu'à la suite des travaux d'aménagement de voirie du Cours Jonville ainsi que de la Place du Général de Gaulle, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules **Rue du Docteur Letourneur**,

ARRETE

ARTICLE 1 Dès la mise en place de la signalisation, le sens de circulation de la **Rue du Docteur Letourneur** s'effectuera :

- De la Place du Général de Gaulle à la Rue Ernest Lefrant.
- De la Place du Général de Gaulle à la Rue Paul Poirier.

ARTICLE 2 La signalisation verticale (panneaux de police B1 + C12) sera mise en place par les Services de la Ville.
Le présent arrêté prend effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.

ARTICLE 3 **Les arrêtés municipaux N°10-1015 en date du 20/10/2010 et N°11-331 en date du 24/03/2011 sont abrogés.**

ARTICLE 4 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 18 MARS 2025

ARRETE N°2025-03-AR-392

DESTINATAIRE	NOMBRE
Affichage	1
Police	@
Pompiers	@
Police. Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Service Communication	@
Office de Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@
Jean-Marie WOJYLAC	@
Nils HEDOUIN	@
Guillaume VALLEE	@
Marc HAMEAU	@
Gaylord NIOBEY	@
Anne-Lise BEAUJARD	@
Manon DESVAGES	@
Cabinet du Maire	@
Myriam JACOB	@
Laurent PETITGAS	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
Sylvain CLEMENT	@
Bastien LEMAILE	@
Laurent HUIIN	@
Services Techniques	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr